N° 202. Mercredi 25 Août 1847. 18me Année

[illegible]X DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
an . . .	26 fl.	30 fl.
mois . .	14 »	16 »
mois. .	7 »	8 »

[illegible] DES INSERTIONS.
[illegible] 5 lignes fl. 1.50 timbre
et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*,
derrière le *Prinsegracht, Noordsijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 24 Août.

Commerce britannique.

[illegible]UCTION PROPOSÉE DU DROIT SUR LE THÉ EN ANGLETERRE.

[illegible] curieux de suivre dans ses détails la grande expérience [illegible] par sir Robert Peel, continuée par le ministère de lord [Ru]ssell et à laquelle les plus puissants intérêts commer[ciaux] de l'Angleterre semblent se rallier. Après l'abolition des [droits s]ur un grand nombre d'articles alimentaires ou sur d'au[tres art]icles qui forment la matière première du travail des fa[briques], après la diminution des droits sur les sucres des colo[nies et] les sucres étrangers, etc., etc., on pouvait croire que le [nouveau s]ystème serait arrêté dans sa marche et qu'aucune [pr]oposition ne serait faite d'ici à quelque temps pour réduire [les d]roits sur d'autres articles du tarif. Mais la décroissance du [mouv]ement commercial avec la Chine a provoqué l'examen des [négoci]ants de Londres sur les causes de ce fait, fort grave pour [les manu]factures anglaises et pour les commerçants eux-mêmes. [Ils l'ont at]tribué à l'élévation des droits sur le thé et ont adres[sé une p]étition à la chambre des communes, pour demander la [réducti]on de ces droits. Une enquête parlementaire a été ins[tituée ;] le comité de la chambre chargé de suivre cette enquê[te vient d]e faire son rapport que le *Times* a publié dans un de [ses derni]ers numéros. Nous reproduisons la principale partie [de ce doc]ument.

[Le co]mité consigne dans son rapport le tableau suivant des [exporta]tions d'Angleterre en Chine de 1843 à 1846 :

	1843.	1844.	1845.	1846.
[...]coton.	L. st. 871,939	1,575,647	1,735,141	1,246,618
[...]	417,815	565,428	539,223	439,662
[...]ticles.	166,426	164,542	120,463	»
	1,456,180	2,305,617	2,394,827	

[A la s]uite de ce tableau, le comité s'exprime ainsi :

[« Le com]merce d'exportation a diminué considérablement dans la der[nière ann]ée. Il ne faut pas attribuer cet état de choses à une moindre de[mande de] la Chine pour les produits manufacturés de l'Angleterre ou à la [concurre]nce d'autres nations. La seule cause de cette diminution tient à la [difficulté] des retours.

[La ma]sse des transactions commerciales de la Chine a lieu avec l'An[gleterre,] l'Inde britannique et les Etats-Unis.

[L'impor]tation générale, non compris toutefois celle de l'opium, a été, en [1845, d'u]ne valeur de . . . . 20,390,784 dollars.

[Celle] des navires anglais a été de 16,073,000 d.
[Celle de]s navires des Etats-Unis de 18,983,351

18,983,351

[Celle] des autres nations commerçantes ne s'est donc [élev]ée . . . . 1,413,433 dollars.

[L'opium] introduit en Chine dans la même année a été de 38,000 cais[ses, repré]sentant une valeur de 23,000,000 de doll. ; il a été importé pour [le compte d]u commerce anglais ou américain et est provenu de l'Inde bri[tannique.]

[L'ex]portation de la Chine en 1845 a été de 36,931,000 dollars,
[savoir : pour] l'Angleterre et l'Inde, 26,697,321
[pour les E]tats-Unis, 8,261,702
34,959,023 »

[Pour] tous les autres pays de 1,971,977 dollars.

[La Ch]ine achète à l'Angleterre de grandes quantités de produits manu[facturés;] elle n'en prend aux Etats-Unis que pour 170,000 liv. st. Elle [achète] du coton en laine et de l'opium à l'Inde britannique pour des som[mes consi]dérables. La valeur de toutes ces importations a été comme nous [l'avons d]it de 43,390,784 dollars en 1845.

[Ces im]portations doivent être soldées, sauf quelques exceptions, par l'ex[portation] du thé, de la soie et de l'argent. Les difficultés qui accompagnent le commerce de l'opium, exigeant un prompt réglement des comptes, et cet article étant considérablement demandé, c'est surtout en argent que se font les payements, au grand détriment des transactions intérieures. M. Mac-Gregor, consul anglais à Canton, évalue la somme en espèces qui sort annuellement de la Chine pour payer l'opium à 2 millions de liv. st. (24 millions de fl.). Le thé et la soie doivent servir à acquitter le reste des importations.

L'Angleterre et les Etats-Unis sont presque les seuls pays consommateurs de ces deux articles ; de telle sorte que les avantages que l'on attendait du libre accès commercial dans une vaste contrée qui compte une population de plus de 300 millions d'habitants, se trouvent être limités par la consommation plus ou moins grande que l'Angleterre et les Etats-Unis sont à même de faire des deux principaux produits de la Chine.

Si la consommation des seuls produits au moyen desquels la Chine peut solder nos marchandises n'est pas augmentée, nous verrons peu à peu diminuer nos exportations et le travail des industriels qui contribuent à celles-ci.

L'exportation de la soie de Chine est en progrès, et comme cet article ne paie pas à l'entrée en Angleterre et aux Etats-Unis des droits très-élevés, on doit croire que son exportation augmentera avec la richesse générale et le luxe, et qu'il acquerra plus d'importance comme moyen d'échange. En 1846, l'importation de la soie de la Chine en Angleterre s'est élevée à une valeur de 1,211,249 liv. st.

Néanmoins, il ne faut pas trop compter sur cet article pour maintenir et étendre un commerce profitable avec ces vastes régions. L'article important est le thé, dont il s'agit d'augmenter la consommation.

Nous ne devons pas attendre cette augmentation de consommation du seul accroissement de la population de notre pays. Pour que la consommation augmente, il faut que le prix de l'article soit réduit ; et maintenant que le principe de la concurrence, depuis l'abolition du monopole de la Compagnie des Indes est en plein exercice, et que de nouvelles sources d'approvisionnements ont été ouvertes, on ne peut attendre la réduction que de la diminution du droit à l'entrée. Si le prix des thés qui coûtent sur le marché de la Chine de 8 à 10 pence (48 à 60 c.) était encore diminué, le négociant y trouverait sans doute un bénéfice, mais cette diminution du prix sur le marché chinois serait sans effet sensible sur le prix de vente en Angleterre. Ce n'est donc que par la réduction du droit, qui est d'environ 200 p. c. du prix primitif d'achat des qualités moyennes et qui s'élève à plus de 350 p. c. de celui des qualités inférieures, qu'on peut espérer d'augmenter la consommation et de maintenir sur de bonnes bases le mouvement commercial de cet article. Il s'agit seulement de bien déterminer l'effet que produira cette réduction du droit sur les recettes du trésor.

Le tableau suivant donne d'intéressants détails sur les prix du thé, sur sa consommation, sur ce qu'il a coûté à diverses époques et sur ce qu'il a produit au trésor :

Moyenne des années.	Prix moyens du thé.	Mise en consommat.	Dépense d'achat.	Droit perçu.
1814-1815,	3 s. 8¼ d.	19,224,154	L. 3,570,391 11 s. 11 d.	L. 3,428,236 8 s 4 d.
1831-1832,	2 2¾	31,548,409	3,509,834 13 7	3,509,834 13 7
Ann. 1846,	1 4	46,728,208	3,115,213 17 7	5,110,897 15 9

La recette du trésor sur l'article thé a été en 1846, comme on le voit par ce tableau, de 5,110,897 liv. st. Mais la consommation du thé qui s'est élevée à 46,728,208 livres n'a été aussi considérable que parce que les prix de cet article ont été fort bas. Le commerce avec la Chine a été défavorable à l'Angleterre. Les pertes éprouvées sur les produits de nos fabriques et sur le thé, qui a servi de retour, se sont élevées de 35 à 40 p. c., à tel point que plusieurs de nos fabricants ont renoncé à entretenir des relations commerciales avec la Chine, et que la plus grande partie du thé qui est arrivé récemment sur notre marché, nous a été envoyée pour compte des négociants chinois, les négociants anglais ne voulant par courir les risques de ce commerce. Pour réaliser, on a vendu le thé à des prix fort bas, et c'est ce qui a provoqué l'augmentation de la consommation ; mais on comprend que le commerce ne peut longtemps continuer sur le même pied dans de telles circonstances. Quoi qu'il en soit, le comité convient qu'il ne faut toucher qu'avec prudence à un produit aussi considérable pour le trésor, produit qui est de plus du quart de la recette totale des douanes et de près du dixième du budget général des recettes.

C'est à la chambre des communes de se prononcer sur ce point ; mais, si le comité ne peut avoir la prétention d'affirmer que la réduction du droit ne ferait encourir aucune perte au trésor, ou même de déterminer quelles seraient les conséquences d'une réduction quelconque, il doit exposer les motifs qui l'autorisent à penser que si la perte subie par le trésor pouvait être assez considérable pendant quelque temps, elle ne serait pas cependant de longue durée.

En premier lieu, le thé est un article dont la consommation se répand et augmente parmi toutes les classes de la société, quoiqu'elle n'ait pas été favorisée sous la forme de la réduction du droit, comme l'a été la consommation des articles similaires, tels que le café et le cacao. Le droit sur le café a été réduit, depuis 1821, de 1 sh. à 4 d. par livre (66 p. c.) et celui sur le cacao de 7 sh. à 2 d. par livre (89 p. c.), tandis que le droit sur le thé a été augmenté.

On voit ici les effets ordinaires de la réduction des droits. Voici trois articles d'une nature similaire ; les droits ont été réduits sur deux d'entre eux, ils ont été augmentés sur le troisième. Eh bien, la consommation du café s'est accrue de 500 p. c., et celle du cacao de plus de 1,000 p. c., tandis que celle du thé sur lequel les droits ont été augmentés, ne s'est accrue que dans la proportion de 130 p. c. Cependant, l'augmentation des quantités consommées de thé qui s'est élevée à 24 millions de livres depuis 1821, est due principalement à la diminution du prix marchand de cet article, qui a été le résultat de l'abolition du monopole de la compagnie des Indes et de la liberté accordée au commerce anglais de trafiquer directement avec la Chine. Le prix moyen de cet article était sous l'empire du monopole de 3 sh. à 2 sh. 2 d. 3/4 ; depuis que le commerce est libre, ce prix est descendu à 1 sh. 4 d. L'augmentation de la consommation, qui a été la conséquence de l'abaissement du prix, vient appuyer directement l'opinion du comité sur la nécessité de la réduction du droit pour augmenter encore la consommation de l'article.

(*La fin à demain.*)

Plusieurs journaux de Paris, notamment la *Gazette de France*, la *Réforme* et le *Charivari* viennent d'être saisis. Les réflexions dont l'assassinat de la duchesse de Praslin a été l'occasion paraissent avoir motivé cette mesure. Il fallait trouver moyen de mettre ce crime à la charge de la société, du gouvernement. L'opposition systématique, l'opposition aveugle de ces journaux n'a pas manqué à cette tâche odieuse.

Voici ce que nous lisons ce matin dans la *Gazette de France* :

« La *Gazette de France* a été saisie aujourd'hui à la poste et dans ses bureaux. Deux autres numéros, nous a-t-on dit, sont impliqués dans le nouveau procès qu'on nous intente.

» Nous avons un gérant qui est sorti de prison il y a quelques mois ; un autre vient d'y entrer. En voici un troisième poursuivi ! »

Les journaux anglais nous apportent une nouvelle de la plus haute gravité ; il ne s'agirait de rien moins que de changer en Angleterre les bases de la circulation monétaire.

Ne connaissant pas les rapports d'équation que l'Angleterre a l'intention d'établir entre les deux métaux, or et argent, nous nous bornons à enregistrer la nouvelle.

On lit, à ce sujet, dans le *Morning Advertiser:*

« Le bruit court dans les cercles du commerce que le gouvernement se propose de reviser le système de la circulation monétaire au commencement de la prochaine session. On dit même que sir Robert Prel a été consulté et qu'il appuiera la mesure que projettent les ministres. Nous ne savons pas jusqu'à quel point ces assertions sont fondées ; mais nous savons que la conviction générale est, que quelque chose doit être fait et *promptement*. »

Un autre journal anglais contient ce qui suit :

« Nous espérons ne pas nous tromper en présageant que l'influence des événements fera comprendre enfin la folie de continuer à se soumettre à l'absurdité oppressive des lois monétaires existantes. Il est bien certain que si les cours continuent de fléchir, nous verrons bientôt en Angleterre un état de choses qui fera *pâlir toutes les précédentes périodes de calamités commerciales.* »

Il paraît certain, d'après les correspondances de Londres, que la banque d'Angleterre a décidé, jeudi dernier, qu'il n'y avait pas lieu de rien changer aux taux établis en ce moment

---

[FE]UILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 25 AOUT 1847.

LE PICCININO.(1)

CHAPITRE XV.

Blanca. (*Suite.*)

[« Ni m]oi non plus, » répondit le magistrat, du ton accablant d'un juge [qui pron]once une sentence de mort.

[Castro]reale laissa, dit-on, tomber son flambeau, et, ne sachant ce qu'il [faisait, tré]buchant à chaque pas, il gagna le fond de la galerie, tandis que le pauvre majordome, transi de peur, se tenait éperdu à la porte par où ils [avaient] vu entrer, n'osant ni le suivre, ni l'abandonner. Il entendait son [maître c]ourir dans les ténèbres, d'un pas inégal et précipité, heurtant les [meubles et] murmurant des imprécations ; et il entendait aussi chaque por[trait l'apostr]opher, au passage, de ces mots terribles et monotones : « *Ni moi non plus!... Ni moi non plus!... Ni moi non plus!* » Les voix s'affaiblissaient en se perdant une à une dans la profondeur de la galerie, mais toutes répétaient clairement la sentence fatale ; et Castroreale ne put échapper à cette longue malédiction dont aucun de ses ancêtres ne le dis[pen]sa. Il demeura bien longtemps, à ce qu'il paraît, à gagner la porte du [fon]d. Quand il l'eut franchie et refermée avec violence derrière lui, comme [s'il s]e fût cru poursuivi par des spectres, tout rentra dans le silence ; et je [ne sa]che pas que, depuis ce jour-là, les portraits qui sont ici aient jamais re[pris la] parole. »

— Dites le reste, dites le reste, excellence ! s'écria Fra-Angelo qui avait [écouté] cette histoire avec des yeux brillants et la bouche entr'ouverte ; car, [malgré] son intelligence et l'instruction qu'il avait acquise, l'ex-bandit de [...] était trop moine et trop Sicilien pour n'y pas ajouter foi jusqu'à un [certai]n point : dites que, depuis ce moment-là, ni l'intendant du palais de [Castro]reale, ni aucun habitant du pays de Palerme n'a jamais revu le prin[ce] de Castroreale. Il y avait, au bout de cette galerie, un pont-levis [qu'on l']entendit franchir, et, comme on trouva son chapeau à plumes flot[tant] sur l'un des fossés, on présuma qu'il s'y était noyé, bien qu'on cherchât vainement son corps.

— Mais la leçon eut un effet plus salutaire, ajouta le marquis. Il s'enfuit dans la montagne, y organisa des partisans, et y combattit dix ans, pour sauver ou du moins venger son pays. Fausse ou vraie, l'aventure eut cours assez longtemps, et le nouveau possesseur de Castroreale y crut, au point de ne vouloir pas garder ces terribles portraits de famille et de me les envoyer sur-le-champ.

— Je ne sais si l'histoire est bien certaine, reprit Fra-Angelo. Je n'ai jamais osé le lui demander ; mais il est certain que la résolution qu'il prit de se faire partisan lui vint dans le manoir de ses ancêtres, la dernière fois qu'il alla le visiter. Il est certain aussi qu'il y éprouva de violentes émotions, et qu'il n'aimait point qu'on lui parlât de ses aïeux. Il est certain encore que sa raison n'a jamais été bien saine depuis ce moment là, et que, souvent, je l'ai entendu qui disait dans ses jours de chagrin : « Ah ! j'aurais dû me brûler la cervelle en franchissant le pont-levis de mon château pour la dernière fois ! »

— Voilà certainement, dit Michel, tout ce qu'il y a de vrai dans ce conte fantastique. N'importe ! Quoiqu'il n'y ait pas la moindre relation entre ces personnages illustres et mon humble naissance, et, bien que je ne sache pas avoir à me rien reprocher vis-à-vis d'eux, je serais un peu ému, ce me semble, s'il me fallait passer la nuit, seul, dans cette galerie.

— Moi, dit Pier-Angelo sans fausse honte, je ne crois pas un mot de l'histoire ; et pourtant M. le marquis me donnerait sa fortune, et son palais avec, que je n'en voudrais pas à la condition de rester seul une heure, après le soleil couché, avec madame l'abbesse, monseigneur le grand-justicier, et tous les illustres militaires et religieux qui sont ici. Les domestiques ont plus d'une fois essayé de m'y enfermer pour se divertir ; mais je ne m'y laissais pas prendre, car j'aurais plutôt sauté par les fenêtres.

— Et que conclurons-nous de la noblesse, à propos de tout cela ? dit Michel en s'adressant au marquis.

— Nous en conclurons, mon enfant, répondit M. de la Serra, que la noblesse privilégiée est une injustice, mais que les traditions et les souvenirs de famille ont beaucoup de force, de poésie et d'utilité. En France, on a cédé à un beau mouvement en invitant la noblesse à brûler ses titres, et elle a accompli un devoir de savoir-vivre et de bon goût en consommant l'holocauste, mais ensuite, on a brisé des tombes, exhumé des cadavres, insulté jusqu'à l'image du Christ, comme si l'asile des morts n'était pas sacré, et comme si le fils de Marie était le patron des grands seigneurs et non celui des des pauvres et des petits. Je pardonne à tous les délires de cette révolution, et je les comprends peut-être mieux que ceux qui vous en ont parlé, mon jeune ami ; mais je sais aussi qu'elle n'a pas été une philosophie bien complète et bien profonde, et que, par rapport à l'idée de noblesse, comme par rapport à toutes les autres idées, elle a su détruire plus qu'édifier, déraciner mieux que semer. Laissez-moi vous dire encore un mot à ce sujet, et nous irons prendre des glaces au grand air, car je crains que tous ces trépassés ne vous ennuient et ne vous attristent.

— Tenez, Michel, poursuivit M. de la Serra, en prenant la main de Pier-Angelo dans sa main droite, et celle de Fra-Angelo dans sa main gauche : Tous les hommes sont nobles ! Et je parierais ma tête que la famille Lavoratori vaut celle de Castroreale. Si l'on juge des morts d'après les vivants, voici, certes, deux hommes qui ont dû avoir pour ancêtres des gens de bien, des hommes de tête et de cœur, tandis que le *Destator*, mélange de grandes qualités et de défauts déplorables, tour à tour prince et bandit, dévot repentant et suicidé désespéré, a, certes, donné bien des démentis formels à la noblesse des fiers personnages dont l'effigie nous entoure. Si vous êtes riche un jour, Michel, vous commencerez une galerie de famille sans vous en apercevoir, car vous peindrez ces deux belles têtes de votre père et de votre oncle, et vous ne les vendrez jamais.

— Et celle de sa sœur ! s'écria Pier-Angelo, il ne l'oubliera pas non plus, car elle servira de preuve, un jour, que notre génération n'était pas désagréable à voir.

— Eh bien, ne trouvez vous pas, reprit le marquis, en s'adressant toujours à Michel, qu'il y a pour vous une chose bien regrettable ? C'est que vous n'ayez pas le portrait et que vous ne sachiez pas l'histoire du père de votre père et de votre oncle ?

— C'était un brave homme ! s'écria Pier-Angelo ; il avait servi comme soldat, il fut ensuite bon ouvrier, et je l'ai connu bon père.

— Et son frère était moine comme moi, dit Fra-Angelo. Il fut pieux et sage ; son souvenir m'a beaucoup influencé quand j'hésitais à prendre le froc.

— Voyez l'influence des souvenirs de famille ! dit le marquis. Mais votre grand-père et votre grand-oncle, mes amis, qu'étaient-ils ?

— Quand à mon grand-oncle, répondit Pier-Angelo, je ne sais s'il a jamais existé. Mais mon grand-père était paysan.

— Comment vécut-il ?

— On me l'a dit dans mon enfance probablement, mais je ne m'en souviens pas.

— Et votre bisaïeul ?

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

pour l'escompte des billets. L'argent était devenu plus abondant, et la maison Barnig frères avait accepté les billets endossés par MM. Prince-Ward et Ce, de New-York, et laissés en souffrance par suite des récentes faillites sur les grains.

L'encaisse de la banque d'Angleterre en numéraire et lingots a éprouvé une légère augmentation. Il s'est élevé de 9,252,820 liv. à 9,286,227 liv., ce qui offre une différence en plus de 34,006 liv.

On écrit de Londres, le 21 courant :

On a annoncé aujourd'hui à la bourse la suspension de paiement d'une maison de banque dont le chef est l'un des directeurs de la banque d'Angleterre. Ce fâcheux événement a été amené par les sinistres récents qui ont eu lieu dans le commerce des grains. On dit que le passif est très considérable, mais on ne cite pas encore de chiffre. (Des lettres particulières de Londres disent que c'est M. Robinson, directeur de la banque qui vient de suspendre, et qu'on évalue le passif à 200,000 livres sterling.)

Il a été stipulé par la convention du 31 mars 1831 que la commission centrale pour la navigation sur le Rhin serait tenue de présenter chaque année à tous les Etats riverains du fleuve un rapport statistique sur le commerce et la navigation sur le Rhin. Ce n'est qu'en 1835 qu'a pu être rédigé le premier rapport; depuis, il en a été présenté un chaque année aux gouvernements respectifs. Dans son numéro d'hier, l'organe officiel du commerce de la Prusse publie un compte-rendu du mouvement commercial sur le Rhin depuis 1835 jusqu'au commencement de l'année 1846. Ce compte-rendu renferme des données intéressantes sur l'histoire des rapports de ce fleuve et de son administration, surtout pour ce qui concerne les droits de péage, depuis l'époque de l'empire d'Allemagne jusqu'à nos jours. Le chiffre des bateaux prussiens qui ont participé à ce mouvement commercial a été porté depuis 1835 jusqu'en 1840 de 276 à 916; dans ce nombre il y avait 19 pyroscaphes; en 1845, le nombre des pyroscaphes prussiens était de 31, dont 23 appartenaient à la société de Cologne et 8 à la société de Dusseldorf. La première de ces sociétés a transporté en 1845, 580,000 personnes, la seconde 231,000. Le chiffre des personnes transportées par les bateaux de la société de Cologne s'était élevé en 1843 jusqu'à 620,000, mais il a diminué les années suivantes par suite de la concurrence qu'a faite à cette société l'ouverture des chemins de fer de Mannheim à Strasbourg et de Bonn à Cologne; la même chose a eu lieu pour la société de Dusseldorf par suite de l'ouverture du chemin de fer rhénan-belge.

Ouverture des chambres grecques.

La nouvelle législature de la Grèce, la seconde depuis la révolution de septembre, a été ouverte le 9 août à Athènes. Voici le discours que le roi Othon a prononcé à cette occasion :

Messieurs les députés, Messieurs les sénateurs,

Au début d'une nouvelle législature, appelés à continuer l'œuvre difficile de la fondation d'un gouvernement libre, que nos premières paroles s'adressent au Tout-Puissant pour implorer sa divine protection.

Dans cette enceinte, la lutte des opinions, où tous nous avons puisé d'utiles enseignements, menaçait d'amener un dangereux désaccord entre les pouvoirs de l'Etat; j'ai dû interroger les sentiments du pays. Vous, messieurs, ses représentants, vous direz si le pays donnait raison à mon gouvernement.

L'examen des faits prouvera que ne s'autorisant pas même des difficultés de la situation, mon gouvernement, tout en sauvegardant les intérêts du trésor et ceux de l'ordre public, a scrupuleusement respecté les droits de la nation. Les mesures adoptées dans ce but seront soumises à votre sanction.

Je serais heureux de vous annoncer, Messieurs, qu'un regrettable différend entre mon gouvernement et celui d'une puissance voisine a reçu la solution que j'appelle de tous mes vœux, de tous mes efforts; mais j'ai lieu d'espérer que cette solution ne se fera pas attendre, et qu'elle sera conforme à la dignité de deux Etats dont les intérêts se confondent chaque jour davantage.

L'amélioration de notre système financier, objet des efforts constants de mon gouvernement, appelle toute votre sollicitude; nos engagements envers les puissances nous invitent à porter une sérieuse attention sur des projets de loi qui, tout en servant les intérêts du trésor, de l'agriculture, de la navigation, nous mettront définitivement en mesure de servir et d'éteindre l'emprunt, ainsi que l'exigent l'honneur et le crédit du pays. C'est fidèle à cette pensée que mon gouvernement a satisfait aux réclamations réitérées de l'une des trois puissances concernant le payement du semestre d'intérêts et d'amortissement échu au mois de mars.

Différents projets de loi seront soumis à votre approbation.

Je demandais l'année dernière à la chambre que, conformément à la constitution, le budget fût voté avant le commencement de l'année à laquelle il est affecté; de nouveau je recommande à tout votre zèle de le faire dès le début de vos travaux, ce qui achèvera de consolider nos institutions.

Je le répète, messieurs, la tâche que vous venez poursuivre avec moi est grande et difficile; elle n'est pas au-dessus de notre courage et de notre patriotisme. Nous sentons trop vivement, trop profondément ce que nous devons à la prospérité, à l'honneur du pays, pour que Dieu, dans sa bonté infinie, ne nous vienne pas en aide.

Les travaux de la nouvelle chambre tout récemment sortie des élections, vont commencer. Le gouvernement grec a beaucoup à faire, mais tout annonce que sa marche ne sera pas entravée par les représentants du pays. Jusqu'à ce moment, la chambre semble presque entièrement composée de partisans du ministère. Les chefs de l'opposition, MM. Metaxa et Maurocordato, n'ont pas pu obtenir le renouvellement de leur mandat, et ils ne font pas partie de la chambre.

Affaires d'Italie.

Des lettres de Bologne annoncent que des forces autrichiennes auraient occupé, dans la journée du 13, tous les postes de Ferrare. Nous ne reproduisons cette nouvelle qu'avec réserve, en attendant que nous en ayons reçu la confirmation. Voici les termes dans lesquels cette nouvelle est donnée :

« Les Autrichiens ont occupé le 13, à deux heures de l'après-midi, tous les postes et les barrières de la ville de Ferrare, à l'exception de Castello (résidence du cardinal légat) et des prisons. Le cardinal Ciacchi n'a pu opposer à ces actes qu'une seconde protestation.

» Toute la garnison, infanterie, cavalerie et artillerie, s'est d'abord montrée sur l'esplanade, puis étendue dans la ville, laissant à chaque poste un détachement de 30 à 40 hommes avec un officier; puis les canons ont été braqués sur la place, et on a fait parcourir les rues par de nombreuses patrouilles, de sorte que l'on peut dire que la ville est occupée militairement.

» Plusieurs charriots de munitions sont arrivés du Ponte-Lagoscuro à Ferrare et sont entrés dans la forteresse. Des ponts de bateaux sont construits sur le Pô; plusieurs bataillons, dit-on, sont prêts à le traverser.

» Ces nouvelles ont produit une grande agitation à Bologne. »

La *Gazette d'Augsbourg* explique l'entrée des troupes autrichiennes dans Ferrare, par la nécessité d'en loger une partie en dehors de la forteresse, qui ne serait pas assez spacieuse pour les contenir toutes.

Des arrestations ont eu lieu à Modène; on prétend qu'elles sont faites pour donner un prétexte à l'Autriche d'entrer dans le duché et faire approcher les troupes impériales de Bologne et de la Toscane.

On mande de Rome, le 12 août :

« Le cardinal Feretti a fait paraître avant-hier un supplément extraordinaire du *Diario*, pour faire connaître la protestation du cardinal Ciacchi, du 6. La publication de cet acte ainsi que l'approbation du Pape, ont d'autant plus excité l'enthousiasme de la population, que les ambassadeurs de France et d'Autriche ont fait des démarches auprès du cardinal secrétaire d'Etat pour l'en empêcher. Le peuple voulait faire une démonstration en faveur du Pape; mais il s'en est abstenu pour ne pas le contrarier.

» Pie IX et le cardinal Ferretti sont sortis à pied hier, et on reçu d'éclatantes félicitations de la foule qui les suivait. Le Pape a même voulu parcourir quelques rues du quartier de Transtevere; l'empressement des Transteverins auprès de la personne de Pie IX, était si grand, qu'il lui a fallu remonter dans son carrosse afin d'éviter les ovations populaires. »

Affaires de Belgique.

La polémique des journaux sur le nouveau cabinet continue. L'*Independance belge* et l'*Obtervatzur*, qui sont les principaux organes du ministère, s'occupent aujourd'hui de la réélection des membres du cabinet et des gouverneurs des provinces. La presse catholique, sans s'opposer ouvertement à cette réélection, ne cache cependant pas assez sa mauvaise humeur pour ne point prêter aux journaux ministériels l'occasion de lui dire de dures vérités. C'est ainsi que nous lisons dans l'*Indépendance belge :*

« Les organes du parti clérical jouent en ce moment un jeu qui, malgré tout le sérieux qu'ils y mettent, ne fait aucune dupe. Ils subissent forcément l'influence de l'excellent accueil que le nouveau cabinet a reçu de l'immense majorité du pays; ils sentent que vouloir s'opposer à la réélection de ceux de ses membres qui font partie des chambres, serait se préparer un échec éclatant et certain, mais alors ils essayent de faire croire que s'ils ne se préparent pas à combattre les réélections, c'est par magnanimité et par grandeur d'âme.

Nous ne croyons pas du tout, quant à nous, à la magnanimité dont on se targue, ce n'est qu'un manteau trop court et trop percé pour qu'on ne découvre pas en dessous la veritable faiblesse du parti clérical. S'il recule devant ... te, c'est uniquement par la conviction qu'il lui serait impossible ... tenir avec la moindre chance de succès. Personne ne se prendra ... faux semblants de modérations, d'autant plus que les petits triomphes ... invoque, ont eu lieu dans des circonstances qui sont singulièrement ... gées. Il n'y aurait plus moyen, aujourd'hui, en face de la composition ... nistère et de la modération réelle de son programme, de reproduire ... clamations à l'aide desquelles on a tant essayé naguères d'effrayer ... électeurs sur les conséquences de l'avénement de l'opinion libérale; les ... teurs les moins éclairés ont pu reconnaître que c'était de grosses calomnies ... outre, le parti n'a plus maintenant à sa disposition les ressources du ... dont il a tant usé et abusé; il n'a plus le concours des agents de l'ad... tion, concours qu'il exigeait et qu'il mettait en œuvre jusqu'au point ... promettre la position de plusieurs d'entre eux; il a perdu également ... tige qu'il entretenait avec tant de soin, afin d'être considéré comme ... jamais l'unique dispensateur des grâces, des faveurs et des emplois. A ... ce parti est livré à lui-même, à ses propres forces, comme l'était na... l'opinion libérale; eh bien! nous avouons encore que nous serions ch... de voir s'engager dans quelques-uns des principaux arrondissements ... pays, une lutte de principe qui montrerait clairement qui avait rai... nos adversaires affirmant avec hauteur qu'ils possédaient une m... vraie, ou de nous qui disions que leur principale force consistait dan... mense secours qu'ils tiraient de leur possession du pouvoir. Il n'y a ... ressemble de notre part à des défis ou à de la jactance. Nous désirons ... corps électoral saisisse cette occasion de manifester de nouveau ses ... et ses sympathies; il nous semble que c'est très-simple, très-légitime ... constitutionnel. Nous protestons contre l'équivoque dans laquelle ... drait laisser les sentiments du pays à l'égard du cabinet libéral; ... tinuons à considérer comme une mauvaise plaisanterie la déclaration ... naux cléricaux que leur partie *consent* à la réélection des nouveaux ... et des nouveaux gouverneurs, et nous avertissons encore ces journ... nous ne sommes en aucune façon dupes de leur feinte modération ... magnanimité d'emprunt. »

Une des plus anciennes feuilles libérales du pays, qui co... à fond le libéralisme, le *Journal d'Anvers*, en fait une ... appréciation philosophique. Voici un extrait de l'arti... *Journal d'Anvers :*

« La Belgique, moralement parlant, est dans une situation fausse ... heureusement factice et éphémère. Ce qu'on appelle la presse ... corrompue ou égarée. Cette presse qui est souvent un flambeau qu... est plus souvent encore une torche incendiaire, et comme les espr... sont les plus rares, même dans le corps électoral, c'est le grand ... qui se laisse impressionner par les déclamations et les promesses ... déçues des contempteurs de l'autorité et des choses existantes, a... un avenir impossible et après lequel l'humanité soupirera toujou... tilement.

» La politique inaugurée par la presse libérale est essentiellem... morale, comme ne pouvant se concilier avec la justice et l'humani... la justice parce qu'elle est intolérante et qu'elle n'admet aux droits ... ministration publique que les hommes de sa communion; à l'hu... parce qu'elle forme des catégories parmi les hommes, qu'elle méco... grande autorité de la religion, principe du bonheur et de l'ordre ... et qu'elle a créé, en Belgique, une scission fatale, sans réalité vé... fondée sur des mots sonores et vides de sens et sur une théorie qu'au... et qu'aucune démonstration ne viennent appuyer.

» La véritable politique se fonde sur l'intérêt de la société entiè... doit donc être basée sur la justice qui comprend toutes les autres ... dont elle est la source et le fondement. Le libéralisme, tel que l'a ... Belgique une catégorie d'ambitieux et de novateurs, n'est qu'une ... d'égoïstes et d'insensés. C'est l'antipode de la raison et de la philoso...

» Les élections du 8 juin sont, en partie, le résultat de la corrup... bon sens public, opérée par une presse qui, en 1793, eût été l'auxil... la Montagne et des Jacobins. Cette corruption, ou plutôt cet égare... eu pour base la plus grande niaiserie à laquelle jamais nation se so... sé prendre, à savoir que le gouvernement belge ait eu pour pri... pour direction l'influence politique du clergé, supposition d'au... absurde que sa réalité est impossible; qu'elle offense non-seulem... vérité, mais encore le siècle, la philosophie et la Belgique tout entiè...

» Il n'y a d'influences véritables que celles de la religion catholi... les mœurs belges, influence qui planeront toujours, comme le Ciel, s... les du gouvernement et qui survivront, à travers les siècles, à tous ... forts d'un libéralisme qui est le plus mortel ennemi de la philosophi... que de tous les principes il est le plus intolérant. Le Belge ne sé... son amour pour la religion de son amour pour la liberté. »

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, le 17 ...

M. Pacheco a fait, à ce que l'on assure, de grands effo... de la reine, pour amener un rapprochement entre elle et ... et n'aurait obtenu un consentement de S. M., qu'à des ... tions que le ministre de l'intérieur est chargé de prop... roi et que l'on craint qu'il n'accepte pas. Ce ministre a ... dé une audience au roi et ne sera reçu par lui que j... Pardo.

On assure qu'à l'issue de l'audience que S. M. avait ac... à M. Pacheco, pour l'entretenir de cette affaire, ce minis...

— Je n'en ai jamais entendu parler.

— Ni moi non plus, répondit Fra-Angelo; j'ai quelque vague souvenir que nous avons eu un trisaïeul marin, et des plus braves. Mais son nom m'a échappé. Le nom de Lavoratori ne date pour nous que de deux générations. C'est un sobriquet, comme la plupart des noms plébéiens. Il marque la transition du métier dans notre famille, lorsque, de paysan de la montagne, notre grand-père passa à l'emploi d'artisan à la ville. Notre grand-père s'appelait Montanari; c'était un sobriquet aussi; son grand-père s'appelait autrement sans doute. Mais là commence pour nous la nuit éternelle, et notre généalogie se plonge dans un oubli qui équivaut au néant.

— Eh bien, reprit M. de la Serra, vous venez de résumer toute l'histoire du peuple dans l'exemple de votre lignée. Deux ou trois générations sentent un lien entre elles; mais toutes celles qui ont précédé et toutes celles qui suivront leur sont à jamais étrangères. Est-ce que vous trouvez cela juste et digne, mon cher Michel? N'est-ce pas une sorte de barbarie, un état sauvage, un mépris révoltant de la race humaine, que cet oubli complet du passé, cette insouciance de l'avenir, et cette absence de solidarité pour les générations intermédiaires?

— Vous avez raison, et je vous comprends, monsieur le marquis, répondit Michel. L'histoire de chaque famille est celle du genre humain, et quiconque sait l'une sait l'autre. Certes, l'homme qui connaît ses aïeux, et qui, dès l'enfance, puise dans l'examen de leurs existences successives une série d'exemples à suivre ou à éviter, porte, pour ainsi dire, la vie humaine plus intense et plus complète dans son sein, que celui qui ne se rattache qu'à deux ou trois ombres vagues et insaisissables du passé. C'est donc un grand privilége social que la noblesse d'origine; si elle impose de grands devoirs, elle fournit en principe de grandes lumières et de grands moyens. L'enfant qui épelle la connaissance du bien et du mal dans des livres écrits avec le propre sang qui coule dans ses veines, et dans les traits de ces visages peints qui lui retracent sa propre image, comme des miroirs où il aime à se retrouver lui-même, devrait toujours être un grand homme, ou au moins, comme vous le disiez, un homme épris de la vraie grandeur, ce qui est une vertu acquise, à défaut de vertu innée. Je comprends maintenant ce qu'il y a de vrai et de bon dans ce principe d'hérédité, qui rend les générations solidaires les unes des autres. Ce qu'il y a de funeste, je ne le sais pas, vous le savez mieux que moi.

— Ce qu'il y a de funeste, je vais le dire moi-même, reprit le marquis; c'est que la noblesse soit une jouissance exclusive, et que toutes les familles humaines n'y aient point part; c'est que les distinctions établies reposent sur un faux principe, et que le paysan héros ne soit pas illustré et inscrit dans l'histoire comme le héros patricien; c'est que les vertus domestiques de l'artisan ne soient pas enregistrées dans un livre toujours ouvert à sa postérité; c'est que la vertueuse et pauvre mère de famille, belle et chaste en vain, ne laisse pas son nom et son image sur les murs de son pauvre réduit; c'est que ce réduit du pauvre ne soit pas même un refuge assuré à ses descendants; c'est que tous les hommes ne soient pas riches et libres, afin de pouvoir consacrer des monuments, des pensées et des œuvres d'art à la religion de leur passé; c'est enfin que l'histoire de la race humaine n'existe pas, et ne se rattache qu'à quelques noms illustres, sans songer qu'à de certaines époques des nations entières s'illustrèrent sous l'influence du même fait et de la même idée.

Qui nous dira les noms de tous les enthousiastes et de tous les cœurs généreux qui jetèrent la bêche ou la houlette pour aller combattre les infidèles? Tu as des ancêtres parmi ceux-là, sans nul doute, Pier-Angelo, et tu n'en sais rien! Ceux de tous les moines sublimes qui prêchèrent la loi de Dieu à de barbares populations? Tes oncles sont là aussi, Fra-Angelo, et tu n'en sais rien non plus. Ah! mes amis, que de grands cœurs éteints à jamais, que de nobles actions ensevelies sans profit pour les vivants d'aujourd'hui! Que cette nuit impénétrable du passé est triste et fatale pour le peuple, et que je souffre de songer que vous êtes issus probablement du sang des martyrs et des braves, sans que vous puissiez retrouver la moindre trace de leur passage sur vos sentiers! Tandis que moi, qui ne vous vaux point, je puis apprendre de maître Barbagallo quel oncle me naquit et me mourut ce mois-ci, il y a cinq cents ans! Voyez! d'un côté l'abus extravagant de cette religion praticienne, de l'autre l'horreur d'une tombe immense, qui dévore pêle-même les os sacrés et les os impurs de la plèbe! L'oubli est un châtiment qui ne devrait frapper que les hommes pervers, et pourtant, dans nos orgueilleuses familles, il ne frappe personne; tandis que dans les vôtres, il envahit les plus grandes vertus! L'histoire est confisquée à notre profit, et vous autres, vous ne semblez pas tenir à l'histoire, qui est votre ouvrage plus que le nôtre, cependant!

— Eh bien! dit Michel ému des idées et des sentiments du marquis, vous m'avez fait concevoir, pour la première fois, l'idée de noblesse. Je la plaçais dans quelques personnalités glorieuses qu'il faillait isoler de leur lignée. Maintenant, je conçois des pensées généreuses et fières, se succédant pour les générations, les rattachant les unes aux autres, et tenant autant de compte des humbles vertus que des actions éclatantes. C'est juger comme Dieu pèse, monsieur le marquis, et, si j'avais l'honneur et le chagr... noble (car c'est un lourd fardeau pour qui le comprend), je voudrais ... penser comme vous!

— Je t'en remercie, répondit M. de la Serra, en lui prenant la ... en l'emmenant sur la terrasse de son palais. Fra-Angelo et Pier-An... regardèrent avec attendrissement; l'un et l'autre avaient compris ... portée des idées du marquis, et ils se sentaient grandis et fortifiés ... nouvel aspect qu'il venait de donner à la vie collective et à la vie ... duelle. Quant à maître Barbagallo, il avait écouté tout cela avec un ... religieux, mais il n'y avait absolument rien compris; et il s'en al... demandant à lui-même comment on pouvait être noble sans pala... parchemins, sans armoiries, et surtout sans portraits de famille. Il ... clut que la noblesse ne pouvait se passer de richesse: merveilleuse ... verte qui le fatigua beaucoup.

A ce moment-là, tandis que le bec d'un grand pélican de bois d... servait d'aiguille à une horloge monumentale, dans la galerie du p... la Serra, marquait quatre heures de l'après-midi, les cinq ou six m... répétition du Piccinino lui semblaient en retard, tant il attendai... tiemment l'arrivée de Mila. Il allait de la montre anglaise à la m... Genève, dédaignant la montre de Catane, qu'il aurait pu se procu... son argent (car les Catanais sont horlogers comme les Genevois ... celle qui était entourée de brillants à celle qui était ornée de rubi... teur de bijoux, il ne prélevait sur le butin de ses hommes que les ... d'une qualité exquise. Personne ne savait donc mieux l'heure que ... savait si bien la mettre à profit, et disposer avec méthode l'emploi d... pour faire marcher ensemble la vie d'étude et de recueillement ... d'aventures, d'intrigues et de coups de main, enfin, la vie de plaisir ... volupté qu'il ne pouvait et ne voulait savourer qu'en cachette.

Ardent jusqu'au despotisme dans l'impatience, autant il aimait ... attendre les autres et à les inquiéter par d'habiles lenteurs, ... incapable d'attendre lui-même. Cette fois pourtant, il avait ... sité de venir le premier au rendez-vous. Il ne pouvait ... aurait le courage de l'attendre, et même celui d'entrer chez lui, s'il n'all... pas lui-même à sa rencontre. Il y alla plus de dix fois, et revint sur ses ... avec humeur, n'osant se hasarder hors du chemin couvert qui bordait ... jardin, et craignant, s'il rencontrait quelqu'un, d'avoir l'air d'être ... d'un désir ou d'un projet quelconque. La principale science de l'arrang... ment de sa vie consistait à se montrer toujours calme et indifférent ... gens paisibles, toujours distrait et préoccupé aux gens affairés.

GEORGE SAND.

(*La suite à demain.*)

retirer immédiatement, convaincu de l'inutilité de ses ches, mais il a cédé aux prières de ses collègues et il at- le résultat de la conférence que le ministre de l'intérieur voir jeudi avec le roi.

crise ministérielle est donc plus imminente que jamais et tres souffrent beaucoup de cet état de choses. Les tran- s commerciales deviennent chaque jour plus difficiles et éraire extrêmement rare. Beaucoup de traites sont reve- France, protestées, faute d'acceptation. M. Salamanca ndamné par le tribunal de commerce à déposer 200,000 en garantir le remboursement. Une autre somme de fr. est encore revenue protestée au même banquier : n'a point encore été fait.

Nouvelles de Suisse.

Berne, le 18 août.

i les affaires dont la Diète s'est occupée dans sa séance rd'hui, il en est une qui intéresse particulièrement la c'est la question de la vallée des Dappes, adjugée au de Vaud par le traité de Vienne, et qui a fait néanmoins s partie du département de l'Ain.

écution des ordres qui lui ont été donnés le 10 septem- 6, le vorort s'est fait fournir des rapports circonstanciés uation dans laquelle se trouvent les réclamations déjà par les vororts de Zurich et de Lucerne, au sujet de la des Dappes. Les diverses complications qui sont surve- l'automne de 1846 ont toutefois empêché le directoi- d'adresser de nouvelles réclamations au gouvernement çais.

directoire, dans son préavis, estime que le moment n'est rtun pour des démarches de cette nature.

puté de Vaud, M. Druey, pense, au contraire, que le est très opportun : puisque le cabinet des Tuileries met pressement à s'immiscer dans les affaires de la Suisse, voque à tout propos le traité de Vienne, il devrait exemple de sa fidélité aux conventions internationales, au canton de Vaud une contrée qui lui appartient in- blement. L'orateur ne doute donc pas que l'assemblée velle, dans des termes pressants, les pleins pouvoirs donnés l'année dernière au directoire.

puté de Genève, M. Rilliet-Constant, estime qu'on doit chaque année, jusqu'à ce qu'enfin justice soit rendue e.

rs autres députés se prononcent dans le même sens.

e, les pouvoirs du vorort sont renouvelés à l'unanimi- les termes dans lesquels ils étaient conçus l'année der-

dans la *Nouvelle-Gazette* de Zurich :

ès-verbal concernant les munitions que le gouvernement a fait ontient ce qui suit : 1° les munitions venaient de la citadelle de le convoi avait été escorté par un détachement de cavalerie au- e et par un officier d'artillerie autrichien en passant par la Lom- l'ordre avait été donné d'introduire le convoi dans le canton du s'il y avait impossibilité on ne devait pas ramener le convoi dans rdie ; 4° on voit sur les barils de munitions l'aigle autrichienne ; ignes ont été effacés ; 5° les munitions consistent dans des balles lets. »

Des affaires de la Suisse.

BUND ET LE RADICALISME SUISSE. — LES HOMMES ET LES PARTIS.

(*Suite.* — Voir notre numéro d'hier.)

grettant qu'un plus long séjour en Suisse ne m'ait pas permis vantage et de connaître mieux, je me plais, à propos de chaque citer un ou deux noms honorables entre tous et qui en sont com- ersonnification vivante. J'ai eu l'honneur de voir et d'entretenir gr de Marilley. Ce prélat, jeune encore, d'une haute piété, d'un , d'un caractère ferme, est adoré de la population. Toute sa per- pire une candeur attirante, son regard se baisse volontiers vers la geste est timide ; mais on reconnaît son énergie intérieure à un sort tout à coup de ses yeux et à l'émotion contenue de sa voix. Marilley était à Soleure au lieu d'être à Fribourg, l'influence de nger n'aurait jamais pu devenir bien inquiétante. Je dois citer mi les hommes influents de ce canton et de la Suisse, M. l'avoyer

prochant de Fribourg, on voit aujourd'hui des palissades fraîche- ées. Des forts détachés sont prêts à ouvrir et à croiser leurs feux e la rivière ne couvre pas. Le commandant militaire est M. le co- Maillardoz, loyal soldat, d'un esprit cultivé et d'un cœur antique. nsi que les sept cantons me sont apparus dans mes fugitives im- de voyageur ; telle est la ligue de ces petits Etats, si respectables mœurs, leurs libertés populaires, leurs souvenirs traditionnels, demandent aux autres cantons que de les laisser vivre selon leur usages, conformément aux droits que le pacte fédéral a garantis omesses qui ont été faites en 1815, dans le renouvellement nce. Les feuilles radicales ont violemment attaqué cette la Diète vient d'en prononcer la dissolution immédiate ; ui se plaignent le plus n'ont-ils pas eux-mêmes formé une ligue é ? Celle-ci ne repose pas, il est vrai, sur un traité formel des catholiques, mais elle éclate dans les faits, dans un ensem- non équivoques. On la trouve, cette ligue d'une autre nature, es de la Diète, dans les articles de la conférence de Baden, dans des couvents d'Argovie, dans les expéditions des corps-francs. les radicaux eux-mêmes qui ont les premiers donné l'exemple arées ; qu'il veuillent bien se rappeler ce qu'ils ont fait en à la question de droit, l'ancienne alliance permettait, dans le de la confédération, des unions distinctes. C'est ce que Berne présentèrent en 1814, lors de la discussion du pacte, et c'est ancienne alliance qu'on traita. L'article 18, qui interdit aux lier entre eux, dans des vues contraires au bien général, loin, et toujours ces alliances séparées ont été permises elles n'ont eu pour but que d'assurer à un certain nombre d'Etats assistance mutuelle dont l'intérêt général ne peut pas souffrir. Or, on dire que l'alliance du *Souderbund* est dans le cas de l'interdic- Cette alliance est-elle offensive ? En aucune manière. Les sept can- *Sonderbund* ne songent qu'à maintenir leurs droits propres et à ré- ement leurs affaires intérieures, sans que les autres cantons puis- vouloir immiscer, sous prétexte de révision du pacte, ou par le mo- jésuites de Lucerne et de Fribourg ne plaisent pas aux radicaux et de Vaud. Les douze Etats qui ont voté la dissolution me parais- avoir outrepassé leurs pouvoirs ; ils ont, je ne crains pas de le dire, égards envers la vieille origine suisse, et ils se sont mal souvenus eurs pères. L'ingérence que la Diète s'attribue n'est pas un mo- enable en droit ; on verra ce que les faits en décideront. Au sur- faut pas croire que l'action du principe catholique soit enfermée cle ; elle s'est fortifiée en ces derniers temps dans la Suisse en- govie même et à Soleure, la direction seule manque ; c'est ce nzinger ne doute pas, j'en suis sûr, et c'est pour cela même qu'il nt de son Mgr Salzman, si bon, si évangélique, mais si moindres luttes et d'un cœur si simple.

En face du parti catholique et cantonal s'agite tumultueusement le parti radical et révolutionnaire qui a emporté les dernières décisions de la Diète. La pensée fondamentale de ce parti est la création d'une Suisse unitaire ; c'est pour atteindre ce but qu'il demande la dissolution du *Sonderbund*, l'expulsion des jésuites et la révision du pacte fédéral. Je ne comprends pas, je l'avoue, comment des Etats très attachés à l'indépendance cantonale, comme le Tessin et les Grisons, ont pu prêter les mains à ce qui s'est fait dans ce sens.

Les actes du radicalisme en Suisse sont trop connus et trop récents pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. Qui ne sait ce qui a eu lieu à Berne, à Genève et dans le canton de Vaud ? Les magistrats, les prêtres, les ministres protestants, les professeurs des écoles, chassés par les perturbateurs et poursuivis de coups et de pierres ; les propriétés dévastées, incendiées, au milieu de chants impies et de cris obscènes et furieux ; toute une multitude soutenant son emportement grossier par une ivresse physique que rien ne pouvait plus ni éteindre, ni assouvir ; puis, après le triomphe ces constitutions démagogiques, ces lois insensées qui, en religion, tyrannisent les consciences, et qui, en politique, admettent les hommes de domesticité et jusqu'aux repris de justice à la dignité du droit électoral : voilà ce que la Suisse a vu dans plusieurs cantons. Voilà les scènes odieuses qu'ont déplorées amèrement tous les hommes de bien. Demandez à M. Neuhauss, à M. Druey, ce qu'ils en pensent eux-mêmes au fond du cœur. Mais comment s'étonner de ces actes et de ces lois ? Fallait-il attendre autre chose des principes désastreux qu'on avait invoqués et des changements qu'on avait voulus ? *Vous connaîtrez l'arbre par ses fruits*, a dit la sagesse suprême. Lorsque Dieu se retire du milieu des hommes et veut les punir, il pousse leur inquiétude à s'enquérir trop curieusement des conditions de l'ordre social et leurs passions à les changer. On ne saura jamais tout ce qu'il y a de vertige dans la raison humaine et de perversité dans l'orgueil !

Les corps-francs ont été quelque temps et à diverses reprises un des moyens de coërcition employés par les radicaux pour arriver plus promptement à leurs fins. Tout homme de sens, ne fût-il qu'un médiocre politique, sait ce qu'il doit penser de ces troupes sans chefs, sans règle, sans discipline, se levant et se recrutant d'elles-mêmes sans l'ordre du gouvernement, et même malgré lui. Que deviendrait l'indépendance cantonale, s'il était admis que des bandes organisées et armées hors du territoire d'un canton par des réfugiés et des agitateurs de toute espèce peuvent venir y prêter aide à une minorité contre la majorité, et y contribuer, par ce concours étranger, fortuit et brutal, au renversement de la constitution et des lois ? Battus à Lucerne par les milices et le landstourm, les corps-francs ont fait peu d'honneur à la vieille et juste réputation de valeur des populations helvétiques. Leur expédition donna lieu de la part de l'Angleterre, de la France et de l'Autriche, à des notes qui avertirent vivement l'opinion publique en Suisse, et dont la Diète parut comprendre alors la gravité. Depuis, la majorité diétale ayant changé par diverses causes, et surtout par les fluctuations de Saint-Gall, les corps-francs sont devenus moins nécessaires aux radicaux. L'association patriotique de Lausanne a bien travaillé, dans ces derniers temps, à recommencer ces glorieuses prises d'armes ; mais les habiles préfèrent marcher au but par des voies plus sûres. MM. Ochsenbein, Schneider et Staempli n'ont-ils pas fait partie des corps-francs, et n'est-ce pas la pensée politique à laquelle ces bandes prêtaient leur concours que M. Ochsenbein fait prévaloir dans la Diète ? A quoi bon des corps-francs quand on croit pouvoir compter sur les troupes fédérales ?

Les radicaux ne reculeront pas devant une guerre civile, si ce moyen leur paraît indispensable pour constituer comme ils l'entendent la Suisse unitaire. Ils se résigneront à ce malheur, à ce sacrifice par une pensée plus haute qu'elle ne semble au premier abord et qui menace, non pas seulement la confédération dans son existence actuelle, mais une partie de l'Europe. C'est en Allemagne que cette pensée de ruine a germé ; c'est de là qu'elle est venue. Regardez attentivement le travail du radicalisme en Suisse, vous y trouverez le souffle d'une impulsion qui agit du dehors, de l'Allemagne surtout. Il n'est personne un peu au courant de l'agitation morale de l'Europe qui puisse ignorer ce qu'ont fait à cet égard les chefs et les principaux affiliés de la *jeune Allemagne* : les Marr, les Weitting, les Doeleke et les Standau. Les professeurs allemands, les réfugiés allemands ont enveloppé peu à peu la Suisse dans quelques mailles du vaste réseau que le parti radical étend et renoue incessamment sur l'Europe entière. Aujourd'hui même l'agitation de Berne se rattache ouvertement à l'influence de M. le professeur Ludwig Snell et de son frère Guillaume, que soutiennent leurs parents MM. Staempli, ministre des finances, et Niggeler, président tout à la fois du grand conseil de Berne et de l'association populaire helvétique. M. Ludwig Snell, malgré son laisser-aller excessif et ses habitudes quelque peu rabelaisiennes, est certainement un savant du premier ordre et un esprit élevé ; mais quand on l'a entendu causer avec les meneurs du *club de l'Ours*, quand on a été admis à la confidence de tout ce qui se dit dans les salons des frères Ciani et chez d'autres réfugiés italiens, il est impossible de se faire illusion sur le caractère anarchique des passions dont ce petit monde est animé. Il y a autour de MM. Ludwig et Guillaume Snell, si puissants déjà par leur clientelle dans le gouvernement de Berne, une réunion très active d'Allemands, d'Italiens, de Polonais et même de Français, qui rêvent pour l'Europe une destinée nouvelle. La tribune du *club de l'Ours* est le trépied d'où partent les oracles que les journaux se chargent de commenter et de répandre dans toute la Suisse.

J'ai rencontré çà et là, à Lausanne et à Genève surtout, des hommes de sens, d'un esprit fin et dont j'honore les lumières et l'expérience, qui inclinaient à croire que cette effervescence des radicaux tenait aux plus misérables motifs. Ils l'expliquaient par le désir qu'auraient les principaux meneurs de se grandir personnellement et de s'assurer, dans leur Suisse unitaire, des existences plus hautes, plus luxueuses, des fonctions plus richement rétribuées et plus influentes que celles qu'ils peuvent attendre du modeste régime cantonal. Je n'aime pas qu'on prête ainsi à ses adversaires des mobiles honteux, dont on rougirait pour soi-même ; je ne prétends pas nier cependant d'une manière absolue ce qu'il peut y avoir de fondé dans cette observation. L'infirmité du du cœur humain est la même partout. Je crois néanmoins, après avoir étudié le mélange étranger qui s'est infiltré dans la démocratie suisse, je crois, de la part des radicaux, d'un très grand nombre d'entre eux, à des convictions réelles que le temps et l'expérience pourront seuls modifier ; je crois à des passions sérieuses et surtout à un but bien plus haut et plus menaçant que celui qu'un dédain trop ironique voudrait supposer. Les radicaux ne voient pas seulement, dans la création d'une Suisse unitaire, quelques avantages personnels à acquérir ; ils y cherchent, avant tout, les moyens puissants d'une action à exercer au dehors. De la Suisse s'échappent trois courants qui s'étendent en Allemagne par les petites principautés, en Italie par le Piémont et le royaume lombard, et en France par Grenoble et Lyon. La Suisse aspire à répandre du haut de ses montagnes ses doctrines radicales, son agitation, comme ses fleuves, sur les trois grands pays voisins. Le parti radical en Europe a choisi en ce moment la Suisse comme le foyer de perturbation le mieux situé et le plus facile à allumer avec de faibles moyens. C'est surtout dans les classes laborieuses que l'œuvre a été entreprise et suivi avec persévérance. Le *Sonderbund*, les jésuites, le pacte fédéral, ne sont que des prétextes pour frapper un coup en Europe et amener peut-être le triomphe de cet ensemble de doctrines monstrueuses que des insensés ont rêvées, et pour la réalisation desquelles ils n'épargneront rien, dans aucun pays, ni le sacrifice de leur fortune et de leur vie, ni les luttes de la pensée, ni le danger des conjurations, ni la fuite, ni l'exil, ni le dévouement du crime même. Pour mieux indiquer la pensée dans laquelle se fait partout, sous des couleurs différentes, avec des attitudes diverses, cette propagande radicale dont les sociétés modernes sont si fatalement travaillées, je citerai un seul passage d'un écrit récent que le hasard a placé sous ma main, et où se trouvent hardiment résumées les doctrines du parti.

« Lorsque la Suisse, dit l'auteur de cet écrit, sera constituée sur les bases de l'unité, la propagande européenne l'opposera comme une force imposante aux tyrans. Les républicains de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, s'uniront aux confédérés, et qui pourra résister à trente millions d'hommes libres, tous exercés dans le maniement des armes et prêts à mourir pour briser les fers de leurs frères ? Alors plus d'unité possible dans les efforts du despotisme ; l'alliance des grandes puissances sera brisée, la conspiration des rois contre la liberté des peuples réduite à l'impuissance, la monarchie paralysée dans son action, et la tyrannie percée au cœur. Alors on arrêtera, on chassera, on tuera même les rois, les empereurs qui se repaissent de chair et s'abreuvent de sang humain, tous ces maîtres qui mènent à coups de fouet les troupeaux de bêtes à deux pattes qu'on appelle peuples.

« Alors on améliorera les choses de ce monde en sacrifiant Dieu à l'homme, la théologie à l'humanité. Ce sera le règne de l'homme qu'on établira sur la terre et non plus le royaume de Dieu, qui pèse comme un cauchemar sur notre conscience. »

Tels sont les désirs, les espérances, les prédictions, les enseignements, le but du parti radical en Europe. Ceux qui en doutent, endormis dans des prospérités fugitives, *ont des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne pas entendre* ; mais tout homme de sens qui a vu les faits et qui a étudié de près les esprits sait bien ce qu'il faudrait attendre du mouvement qui ébranle aujourd'hui la confédération helvétique, si ce mouvement finissait par triompher. Les mêmes doctrines, les mêmes vœux que ces citations expriment sont tous les jours reproduits, avec plus ou moins de dissimulation, avec plus ou moins d'audace, dans toutes les feuilles radicales de la Suisse, et en particulier dans les gazettes de Berne, de Soleure, et d'Argovie. Le radicalisme suisse est en relations intimes avec les journaux républicains et libéraux de l'opposition française. C'est surtout par la voix retentissante de Paris qu'il s'efforce d'agir sur l'Europe, d'intimider, d'irriter, de tromper les cabinets, tantôt en représentant le gouvernement français comme privé de toute initiative par ses propres embarras, tantôt en lui prêtant je ne sais quelle sympathie pour tout mouvement révolutionnaire. M. James Fazy pense plus à Paris qu'à Genève ; il a conservé avec *le National*, m'a-t-on dit, des rapports qui lui sont précieux. *Le Constitutionnel* reçoit directement de Berne ses principaux articles sur la Suisse. Ces articles, rédigés avec assez de talent, sont attribués à un réfugié neuf-châtelois, M. Petit-Pierre, l'un des fidèles de M. Neuhaus, et très compromis dans les événements de 1831. La presse française est un des leviers du mouvement radical en Suisse, et cela seul suffirait, à mon avis, pour prouver qu'on a aujourd'hui devant soi un des plus sérieux, des plus dangereux efforts que la propagande européenne ait jamais faits.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Procès des insurgés polonais.

Berlin 17 août.

L'audience d'aujourd'hui relative au procès des Polonais a commencé par l'appel nominal des accusés, dont 102 étaient présents à l'audience. Le premier accusé appelé à la barre de la cour a été Lucien Stanislas de Bajerski. Agé de 27 ans, il est fils de feu le conseiller à la cour supérieure d'appel de Bajerski. Depuis 1837 il a étudié à Fribourg en Brisgau et à Paris, et depuis 1841 à Berlin l'économie politique et la littérature. En 1842, il fit son année de service dans l'artillerie de la garde à Berlin, en 1844 il retourna auprès de sa mère à Gnesen et prit à ferme, en 1845, le domaine de Samsieczo.

L'accusé a eu connaissance des projets des révolutionnaires par les journaux et a eu de fréquentes entrevues avec Sadowski ; depuis 1845 il ne s'est presque pas passé de semaine que l'accusé ne fît des voyages d'au moins un ou deux jours. Après la réunion de Srebna-Gora Sadowski vint trouver l'accusé pour l'engager à prendre un commandement dans l'expédition contre Bromberg. Dans les journées des 12, 13 et 14 février, Bajerski se trouva avec un grand nombre de gentilshommes polonais à Bromberg, où il apprit à connaître Woyciechowski. Ce dernier ayant exprimé la crainte que l'entreprise ne réussît pas, Bajerski l'engagea à ne pas perdre courage. En outre l'accusé avait acheté de grandes provisions de poudre, de plomb et de capsules, ainsi que plusieurs fusils ; depuis 1845 il s'exerçait souvent à tirer à la cible. Il a dit dans l'enquête préparatoire que le plomb que l'on avait trouvé chez lui avait été destiné à la confection d'une machine pour battre le blé, tandis que le mécanicien Plagemann, constructeur de la machine, laquelle était déjà achevée, a déclaré qu'il n'y avait pas employé de plomb.

Lorsque M. Riedel, conseiller de cercle, qui a fait subir l'interrogatoire à l'accusé dans l'enquête préparatoire, l'exhorta à dire la vérité, Bajerski fondit en larmes, en s'écriant : « Si je conviens de la chose, il me faudra subir une détention de 10 ans. » Interpellé par le président, il déclara qu'il avait appris par les journaux l'existence d'une conspiration, qu'il s'était trouvé souvent avec Sadowski ; il nia avoir fait de nombreux voyages et affirma qu'il ignorait que dans l'assemblée de Srebna-Gora on l'eût proposé comme officier. Microslawski, que le président fait appeler, dit qu'il a été question d'un ancien officier polonais de Bajerski, mais que ce n'était pas l'accusé ; Sadowski fait la même déclaration.

L'accusé reprend ses observations ; il soutient que ses provisions de poudre et de plomb n'étaient pas si considérables ; il nie avoir déclaré que le plomb était destiné à une machine pour battre le grain ; il prétend qu'il était destiné à la construction d'un moulin à égruger qui devait être posé dans la grange, projet auquel il a fallu renoncer faute de place ; quant aux deux sabres qu'on a trouvés chez lui, il dit qu'on ne pouvait pas s'en servir. Pour ce qui est de la déclaration de M. Riedel, mentionnée plus haut l'accusé dit que ces paroles avaient trait à la sommation faite par M. Riedel, qui l'avait engagé à tout avouer ce qu'il savait de Sadowski, tandis que c'était ce juge d'instruction lui-même qui lui avait dit auparavant que ceux-là mêmes qui avaient entendu parler de la conjuration pourraient bien être condamnés, sous certaines circonstances, à 10 ans de forteresse.

Le conseiller de cercle, M. Riedel, est appelé comme témoin. Il déclare qu'il n'a fait qu'engager l'accusé à avouer ce qu'il savait ; il convient avoir dit à cette occasion qu'une détention de dix ans à la forteresse pourrait bien atteindre les complices de la conjuration, mais qu'il n'a rien dit de plus. Il dépose ensuite qu'il a trouvé au domicile du prévenu 350 balles de fusil ; d'autres témoins font une déclaration semblable et confirment en outre les nombreux voyages du prévenu.

L'avocat-général fait observer ensuite que l'accusé s'est rétracté, mais qu'il résultait de la déposition de Woyniechowski que l'accusation était fondée. Un fait qui a lieu de surprendre, dit l'avocat-général, c'est que, tandis que l'accusé prétend que ses provisions de plomb n'étaient pas considérables, il a soutenu en même temps que ce plomb devait servir pour la confection d'une machine. On ne peut pas, il est vrai, fournir de preuves directes, il faut s'en rapporter à cet égard à la conviction des juges.

Le défenseur du prévenu s'attache à prouver que les provisions de poudre et de plomb n'ont rien d'extraordinaire chez un aussi grand amateur de la chasse que l'est le prévenu : il dit que l'accusation n'a point fourni de preuve directe et que le résultat de cette dernière ne repose que sur des suppositions ; il termine par prier la cour de prononcer l'acquittement de son client.

Le second accusé est François de Moszcenski. Il est âgé de 49 ans ; il était employé depuis quatre ans en qualité d'intendant dans le domaine de Zolondowo, appartenant à son cousin Moszcenski. Malgré ses dénégations, l'accusation l'a cependant reconnu complice de la conspiration. Après que l'accusé eut eu de fréquentes conférences avec Maximilien Ogrodowicz et Sadowski, il remit, le 10 février, au cuisinier Sawicki un moule à balles et un morceau de plomb, en le chargeant d'en faire des balles. Quelques jours plus tard, il fit faire des cartouches par le jardinier Figurski, dans le but de s'en servir, comme il le déclara lui-même, pour se défendre contre les Allemands.

L'accusé, interpellé par le président se renferme dans un système complet de dénégation ; on entend les témoins Bösig, Figurski, Sawicki. Bösig déclare qu'il ne sait rien de plus que ce qui a été dit en sa présence par l'accusé. Le témoin Figurski dépose que les balles ont été fondues en sa présence par Sawicki, et que Moszcenski a dit à cette occasion que c'était pour tirer à la cible ; il n'a pas entendu dire à ce dernier que les balles dus-

sent servir contre les Allemands. Le témoin Sawicki fait la même déposition.

Au bout d'une demi-heure, pendant laquelle l'audience reste suspendue, l'avocat-général prend la parole; il dit que l'accusation est basée sur des faits constatés par les actes; que les témoins Figurski et Samicki ayant rétracté leurs précédentes déclarations ont confirmé par le serment celles qu'ils venaient de faire, il se trouve embarrassé pour soutenir l'accusation et que par conséquent il ne croit pas devoir proposer une peine.

Le défenseur se borne à dire qu'il félicite l'avocat-général de ne pas avoir proposé de peine contre l'accusé et prie la cour de prononcer de suite l'acquittement de son client.

Le troisième accusé est Xavier de Karlowski, âgé de 27 ans; il est propriétaire du domaine de Dobinszewo. L'accusé a declaré ouvertement sa participation à la conjuration. «Je vous avoue franchement, a-t-il dit à son ancien tuteur, M. le conseiller de justice Schöpke, que je fais partie des conjurés. » Le 10 février 1846 il apprit à Posen que l'insurrection devait bientôt éclater. Le 14 février il signa un bon de 30,000 thalers au profit de sa femme, par lequel il reconnaissait qu'elle lui avait apporté cette somme en dot, tandis qu'elle ne lui avait apporté que 4 à 5,000 thalers. Il céda en outre à sa femme une obligation de 3,300 thalers, qui avait été inscrite sous le nom de son jardinier. Il n'a rien avoué dans l'enquête préparatoire. Interpellé par le président, il convient qu'il a dit à son tuteur qu'il faisait partie des conjurés et que tout Polonais en faisait partie; il avoue qu'il a été à Posen le 10 février, et comme il se doutait qu'on y préparait une conjuration, il a signé lesdites obligations pour le cas où il devrait concourir à un projet quelconque des conjurés. Le conseiller de justice Schöpke, entendu comme témoin, confirme ce qu'a dit l'accusation; il déclare que l'accusé ne lui a rien dit de plus, ni de quelle manière il comptait concourir à la conspiration.

L'avocat-général fait observer que les aveux mêmes de l'accusé prouvent sa participation au complot révolutionnaire. Or, si l'accusé a fait partie d'une conspiration dont le but était de préparer une insurrection générale, ce n'est point une conclusion hasardée que de prétendre que la conspiration dont l'accusé a fait partie est la même que celle qui avait pour but de rétablir la Pologne telle qu'elle était avant 1772; aussi l'accusé est-il coupable du crime de haute trahison.

Le défenseur fait observer qu'on ne cite comme preuve de la culpabilité de l'accusé que l'aveu qu'il a fait à M. le conseiller de justice Schöpke; l'accusation, poursuit le défenseur, y voit une participation, au complot; mais elle ne saurait ignorer que depuis quelques années il se manifestait dans le grand-duché de Posen une effervescence politique. Ce n'est que pour le cas où son client aurait été obligé de prendre une part active à l'insurrection que ce dernier avait pris les mesures précitées pour assurer l'existence de sa famille. Le défenseur termine en disant qu'on ne peut pas prononcer de peine contre son client, attendu que sa culpabilité ne pouvait être démontrée.

Assassinat de Mme la duchesse de Praslin.

Dans la matinée du 18, la sagacité de la police, une fois ses soupçons fixés, a, en quelque sorte, évoqué la scène tragique qui s'était accomplie entre quatre et cinq heures du matin; et voici, après l'examen des lieux, des traces de sang, des meubles, des tentures, de la direction et de la forme des plaies, comment on suppose que le drame a dû se passer :

La chambre à coucher de la duchesse était éclairée par une veilleuse mourante. L'assassin entra silencieux, et se dirigea, armé du couteau, vers le lit où la duchesse dormait d'un démi-sommeil. Le premier coup fut ainsi frappé à la gorge de la victime, qui porta subitement la main à son cou. L'assassin frappe alors de nouveau, et l'arme coupe le petit doigt de la main droite de Mme de Praslin. Il continue; Mme de Praslin, étourdie, saute en bas de son lit, et cherche à saisir la sonnette; mais sa main ne l'atteint pas du premier coup, et deux empreintes de main sanglante sont marquées sur la tenture, non loin du cordon. Enfin, elle parvient à sonner. Le monstre, irrité de voir ses coups impuissants à causer une mort immédiate, frappe alors avec une férocité sauvage; c'est alors qu'une lutte corps à corps s'engage entre lui et la malheureuse femme, qui était robuste, et dont les forces devaient être quintuplées par le désespoir et par la suprême pensée de son père, de ses enfants, de la vie qu'elle ne voulait pas quitter. Elle a jeté par terre des meubles pour faire du bruit; elle a opposé aux coups du scélérat qui frappait en forcené, à tort et à travers, différents objets qui portent des traces de l'arme: et enfin, épuisée par tant d'efforts, elle a glissé; elle est tombée dans son sang sous les derniers coups de l'assassin, dont l'arme s'était brisée dans cette lutte, et qui avait achevé sa victime à coups de crosse de pistolet. C'est dans ce moment-là qu'on a dû frapper à la porte, et que Mme de Praslin a dû pousser ce gémissement qui précédait le râle de la mort. Quand les domestiques sont entrés, la duchesse ne pouvait plus ni crier, ni parler, ni faire des signes; mais elle avait encore les yeux ouverts, fixes, hagards. On l'a portée sur son lit; mais la vie s'en allait rapidement et le sentiment de ce qui se passait autour d'elle paraissait l'avoir enfin abandonnée.

—

Le duc de Praslin prend deux bains par jour; il paraît anéanti; mais rien en lui ne semble justifier le mot d'*inexplicable démence*, qu'un journal met en avant, sans doute, comme ballon d'essai. Aux questions qu'on lui fait, il refuse presque toujours de répondre, mais il répond quelquefois. Le premier jour de son arrestation, étendu, comme depuis, sur son lit, le visage tourné vers la muraille, on l'a entendu dire : « Ah! si j'avais du poison! » Il s'était longtemps refusé à manger, bien qu'on lui eût préparé ses mets favoris, entre autres de la galantine de volaille avec de la gelée. Il se bornait à boire. Il paraît qu'il mange à présent.

—

Parmi les rumeurs qui circulent, il en est une qui obtient quelque crédit. On assure que M. de Praslin avait projeté d'étrangler sa femme. On aurait trouvé, en effet, un cordon de soie ensanglanté, dont on suppose qu'il aurait voulu se servir, s'il n'eût pas eu recours au poignard ou au pistolet dont il se serait armé en entrant dans la chambre de Mme de Praslin.

La *Gazette des Tribunaux*, après avoir annoncé que l'opération de vidange des fosses d'aisance à l'hôtel Praslin n'a produit aucun résultat, continue ainsi :

« En poursuivant ses investigations, la justice est parvenue à découvrir dans le tiroir d'un bureau du cabinet attenant à la chambre à coucher du duc de Praslin le manche brisé d'un poignard, auquel adhéraient des traces de sang fraîchement répandu. Il a été impossible, malgré toutes les recherches, de retrouver la lame de cette arme, qui, d'après des suppositions présentant quelque vraisemblance, aurait pu servir à la perpétration du crime, mais qui se serait brisée sous la main du meurtrier, ce qui expliquerait l'emploi de la crosse du pistolet, dont les traces profondes ont été constatées sur le cadavre

» Interrogé sur la possession de ce fragment brisé d'une arme dont il avait été évidemment fait usage, le duc de Praslin a déclaré n'avoir rien à répondre et ne pas pouvoir expliquer cette circonstance. Comme il refusait de dire ce qu'avait pu devenir la lame, on a fait des recherches dans le jardin de l'Elysée-Bourbon, qu'un mur peu élevé sépare de l'hôtel Sébastiani, ainsi que dans une ruelle dépendante de la succession de Mme la comtesse de Castellane. Mais, cette fois encore, on n'a obtenu aucun résultat.

» Mlle de Luzzi, dont nous avons annoncé hier l'arrestation, a été de nouveau interrogée aujourd'hui. Elle nie avoir jamais eu aucune relation intime avec le duc de Praslin, et proteste avec énergie de son profond attachement à la noble famille qui l'a comblée de bienfaits. Elle convient avoir été péniblement impressionnée en se voyant forcée de quitter l'hôtel et de se séparer des jeunes demoiselles de Praslin, dont elle avait surveillé l'éducation, et explique, par le douloureux sentiment qu'elle avait éprouvé en cette circonstance, les termes d'une lettre par elle écrite à M. le duc de Praslin, et que la justice a saisie dans les papiers de celui-ci. »

—

Les cheveux laissés dans les mains de la victime, ou arrachés et tombés dans la lutte, ont été réunis par M. Orfila. Dans les premiers moments, on avait cru que les cheveux tenus dans la main de la duchesse, et ceux qui étaient par terre, fixés au plancher par le sang coagulé, étaient de couleur différente; mais M. Orfila, les ayant soumis à une opération de lavage, il en est résulté que tous les cheveux ont dû être visiblement attribués à une seule et même personne, et qu'on a écarté l'idée de deux ou plusieurs assassins. Ces cheveux ont, d'ailleurs, une ressemblance frappante avec ceux du mari, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Interrogé pour la dixième fois sur ces faits, il a semblé ne pas comprendre les questions des magistrats. Il balbutie parfois quelque vague question et répond à peine aux paroles qui lui sont adressées avec beaucoup d'égards. Il ne peut expliquer la découverte, dans une cheminée, des restes de papiers, de linges et foulards qui avaient été brûlés après l'assassinat.

On a retrouvé dans une cuvette un peu d'eau teinte de sang. Les interrogatoires du duc ne fournissent jusqu'ici aucun renseignement sur le crime; il prétend qu'il ne connaît pas le coupable.

On dit qu'un mandat d'amener a été décerné contre une autre concubine du duc, demeurant rue de Varennes, mais qu'on ne l'a pas trouvée à son domicile.

Les charges deviennent de plus en plus accablantes contre le duc. On assure que le domestique qui pénétra le premier dans la chambre de la duchesse, et qui vit cette malheureuse femme râlant par terre, ayant couru vers la chambre du duc, il le trouva occupé à se laver les mains, encore rouges du sang qu'il venait de verser. Le duc s'efforçait aussi de faire disparaître les taches de sang qui couvraient sa robe de chambre. C'est ce domestique qui a dénoncé le meurtrier.

A côté de M. de Praslin, il y avait un pistolet chargé à balle; on ignore dans quel but M. de Praslin l'avait chargé, et s'il voulait s'en servir contre sa femme. Dans cette dernière hypothèse, il n'avait pas osé décharger, sans doute de peur du bruit. Il en avait frappé sa femme avec la crosse pour l'achever, ce qui a été constaté; interrogé, il a répondu qu'il avait voulu défendre sa femme contre un assassin; mais on lui a objecté qu'il ne restait aucune trace de la fuite de cet assassin mystérieux, et il a gardé le silence en se cachant la tête dans ses mains

L'infortunée duchesse avait pris ombrage des rapports de son mari avec Mlle de Luzzy, et sans une haute intervention, Mme de Praslin aurait poursuivi sa séparation de corps.

On dit que des membres de la famille royale seraient intervenus pour réconcilier les deux époux. Le roi, la reine, et surtout Mme Adelaïde, avaient une affection particulière pour Mme de Praslin. Le duc, qui avait été l'ami intime du duc d'Orléans, avait des rapports d'intimité avec le duc de Nemours, qui l'invitait à toutes ses parties de chassse. On croyait le duc et la duchesse réconciliés depuis le départ de Mlle de Luzzi, qui exerçait, dit on, une influence fâcheuse sur le duc.

Le maréchal Sébastiani n'aurait consenti à faire son voyage en Corse, qu'il n'a pu continuer à cause de la faiblesse de sa santé, que sur l'assurance que sa fille était réconciliée avec son mari. En effet, il y avait toutes les apparences de la réconciliation. (*Patrie.*)

—

Les voitures de M. le procureur-général Delangle, des magistrats, du préfet de police, sont restées toute la matinée devant la porte de l'hôtel Sébastiani, qui est rigoureusement fermé à tout visiteur, même aux plus proches parents.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Nous avons dit hier que l'état de santé du duc de Choiseul-Praslin avait inspiré quelques inquiétude. L'ebranlement de la santé du duc a été, à ce qu'on assure, causé par une tentative d'empoisonnement. Le duc de Praslin avait, en effet, avalé une certaine quantité de laudanum. On ne dit pas à quel moment et comment il a pu accomplir cette tentative; mais il paraît qu'à côté d'une autre fiole pleine d'acide nitrique, on a retrouvé le flacon qui contenait le poison.

» Dès que les premiers symptômes se sont déclarés, les remèdes les plus énergiques, les antidotes les plus actifs lui furent administrés, et on parvint à paraliser les plus dangereux effets du laudanum, sans toutefois le neutraliser complétement : ainsi il se manifesta de fréquents vomissements, et M. de Praslin demeura comme frappé d'une sorte d'atonie à laquelle, peut-être, il y a lieu d'attribuer l'attitude silencieuse et abattue qu'il a conservée vis-à-vis des magristrats qui l'interpellaient.

—

M. de Praslin occupera la chambre qu'avait l'accusé Teste durant son procès. Deux bataillons de troupes ont pris quartier au Luxembourg, avec mission spéciale de garder les issues de la prison. La consigne donnée est des plus sévères.

—

Le duc de Praslin, dit une correspondance du *Journal de Rouen*, avait été député de Melun de 1837 à 1842; non réélu aux élections générales de cette dernière année, il a été nommé pair de France de la promotion de 1845.

L'empereur, dans les premières années de son règne, avait marié, à peu près par ordre, Mlle de Coigny au maréchal (alors colonel) Sébastiani. Cette demoiselle avait apporté en dot une fortune considérable, principalement en bois, situés dans le département de la Manche. Mme Sébastiani étant morte depuis longtemps, le duc de Praslin avait été mis en possession de cette fortune en épousant Mlle Sébastiani. Il avait, de son côté, une fortune au moins égale.

Le marquis de Praslin, frère du duc, avait épousé Mlle Schickler, fille d'un baron prussien, mort il y a deux ans, et qui était célèbre à Paris par son immense fortune et par l'éclat de son luxe. Plusieurs de ses sœurs sont mariées: l'une à M. le marquis de Glavières, fils d'un pair de Charles X; une autre à M. le comte de Biarn, chargé d'affaires de Hanovre, dont la fille a épousé le prince Albert de Broglie, (fils de l'ambassadeur actuel en Angleterre.) Il serait trop long de citer toutes les grandes familles auxquelles le duc de Praslin est allié.

—

On lit dans le *Journal des Débats* :

« M. le maréchal Sébastiani, père de Mme la duchesse de Praslin, était parti depuis peu de temps pour la Corse. Arrivé à Châlons-sur-Saône, il se trouva indisposé, par suite des chaleurs excessives qui régnaient ces jours derniers, et il se dirigea dès lors vers la Suisse pour y passer le reste de l'été Il s'est arrêté à Genève, et c'est là qu'à dû lui parvenir l'horrible nouvelle. Mais personne n'a jamais pensé à l'en faire instruire brusquement par le télégraphe, comme le bruit en a couru, et encore moins à le mander à Paris par ordre de la justice. Une personne lui fut dès le premier moment expédiée en toute hâte par sa famille pour le préparer à l'annonce de la catastrophe. En outre, la nuit dernière, son médecin et la fille aînée de Mme de Praslin sont partis pour se rendre auprès de lui à Genève. On espère que la présence de sa petite-fille adoucira pour le maréchal un coup aussi affreux et bien difficile à supporter pour son grand âge et pour son amour de père. Mme de Praslin était son unique enfant et la consolation de sa vieillesse; elle faisait l'orgueil de son père par les qualités qui la distinguaient si éminemment et par des vertus qui la faisaient hautement respecter dans le grand monde, de même que sa charité la faisait bénir des malheureux. »

Théâtre-Royal-Hollandais.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE. — ***Monte-Christo.***

On sait le brillant succès que viennent d'obtenir à Rotterdam les représentations d'un drame nouveau en six actes, *le Comte de Monte-Christo*, joué par les acteurs du Théâtre-Royal-Hollandais, sous la direction de M. Peters, pendant la kermesse de cette ville. Cet ouvrage monté avec soin et représenté avec un ensemble parfait, a chaque fois été accueilli par les unanimes applaudissements du public rotterdammois, dont l'empressement à assister aux représentations de ce drame a toujours été croissant. A cette époque de l'année où le Théâtre-Royal-Hollandais est ordinairement fermé, annoncer une représentation extraordinaire dans le but de faire jouir le public de La Haye d'un ouvrage nouveau, palpitant d'intérêt, c'est une heureuse idée de la direction à laquelle nous ne saurions trop applaudir. Pour sa part, le public ne manquera pas de prouver par son empressement à y venir en foule, que s'il satisfait au sentiment de curiosité toujours produit par l'annonce de la représentation d'un drame bien fait et bien joué, il sait aussi apprécier le soin que l'on met à le surprendre par un plaisir nouveau.

Une seule représentation extraordinaire de *Monte-Christo* aura lieu vendredi prochain. Ce drame en six actes est un résumé fidèle et fait avec art par un auteur allemand (Carlsmidt) des situations les plus intéressantes et les plus pathétiques dans lesquelles se trouve le personnage principal du roman d'Alexandre Dumas. M. Peters a compris et interprété ce rôle avec le beau talent que nous lui connaissons, et à chaque représentation donnée à Rotterdam il y a obtenu les honneurs du rappel. Les applaudissements de La Haye ne manqueront pas de confirmer les suffrages de Rotterdam.

Pour ajouter encore, s'il est possible, à l'intérêt et à l'éclat de cette représentation extraordinaire, Mme Van Ollefen da Silva récitera la belle scène en monologue : ***De Ledige Stoel***, poème de A. J. de Büll, d'après la gravure anglaise *The Vacant Chair.*

Il n'était guère possible de composer un spectacle qui fût plus propre à exciter la curiosité du public, et la salle du Théâtre-Royal sera [...] pour contenir la foule des curieux que le nom seul du fameux *Monte-Christo* va mettre en mouvement.

Plus d'une fois nous avons pris plaisir à payer un juste tribut [...] au corps des musiciens du régiment des grenadiers et chasseurs, [...] habile chef M. Dunkler, pour les morceaux d'harmonie et de musique militaire qu'ils exécutent avec tant de talent deux fois par semaine [...] le dimanche et le mercredi. La foule immense qui se porte chaque [...] ces concerts, est la preuve incontestable du plaisir que le public [...] entendre d'excellents morceaux de musique arrangés pour l'harmonie [...] un talent très remarquable par M. Dunkler, et que les instrumentistes [...] direction exécutent avec un ensemble et une précision admirable [...] croyons faire chose agréable à nos lecteurs que de donner le programme [...] des morceaux qui seront exécutés au Bois, devant le pavillon de la [...] demain à 6½ heures du soir.

1er Partie. — No. 1. *Marche* par M. Bousquet. — 2. Ouverture de [...] ra : *la Part du Diable*, d'Auber; — 3o Cavatine finale de la *C*[...] de Rossini; — 4o Fantaisie par Neumann (Op : 33.)

2me Partie. — 5o. Ouverture du *Freischütz* de Weber; — 6o [...] *Favorite* (*O Mon Fernand*) transcrit pour le Sax-Horn; — 7o [...] taisie, composée pour l'usage des concours d'harmonie, par [...] pour Flûte, Clarinette, Trompette et Sax-Horn; — 8o. (1) *Le* [...] *chemin de fer de La Haye* (*'s Gravenhaagsche Spoorweg-Ga*[...] Dunkler.

Grains de santé du docteur Franck connus et approuvés depuis [...] trente années; ils ont la propriété de remédier aux maux d'estomac [...] chasser les vents, de purifier le sang; ils rétablissent l'appétit; [...] les digestions et sont souverains contre la constipation et la migraine [...]

Dépôt chez J. M. van Renesse, Pz., *Boekhorststraat*, à La Haye [...] trouve également le dépôt du sirop antigoutteux de M. Boubée, [...] sarsapareille concentré de M. Quet, du rob antizyphilitique de M. [...] deau de St-Gervais, du rob régénérateur de M. Gireaudeau de St-G[...] du rob antizyphilitique de Boyveau Laffecteur, du sirop de Dig[...] M. Labélonye, des dragées de Gélis et Conté, des pastilles au lactate [...] de M. Labélonye.

(1) Ce *Galop* pour le piano a paru chez les éditeurs Weygand et [...] La Haye.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA H[...]

Jeudi 26 août 1847. — (*Représentation no 32.*)

LA SECONDE REPRÉSENTATION DE LA REPRISE DE

NORMA,

grand-opéra en quatre actes, paroles imitées de l'italien, musique [...] Donizetti.

PRÉCÉDÉ DE :

Trop Heureuse ou un Jeune Ménage,

vaudeville en un acte, de MM. Ancelot et Leroux.

On commencera à 7 heures précises.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 23 Août.

		Int.	COURS 22 août.	OUVERT.
Pays-Bas	Dette active	2½	56¼	56 [illegible]
	Dito dito	3	—	68 [illegible]
	Dito en liquidation.	3	—	68 [illegible]
	Dito dito	4	—	88½
	Dito des Indes.	4	—	88 [illegible]
	Syndicat.	3½	—	—
	Dito	3½	—	—
	Société de Commerce.	4½	—	169½
	Act. du lac de Harlem.	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—
	Act. du chemin de fer Holland		—	100
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105 [illegible]
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	104 [illegible]
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	68 [illegible]
	Certificats au dito.	6	—	70 [illegible]
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	96 [illegible]
	Emprunt de 1840	4	—	89 [illegible]
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	89 [illegible]
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred.		—	—
	Ardoins	5	—	15 [illegible]
	Dito.	3	—	32½
	Coupons Ardoins		—	13 [illegible]
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	102½
	Dito métalliques	5	—	102 [illegible]
	Dito dito	2½	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839.		—	—
	Id. Id. 1843.		—	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	27

Bourse de Paris du 21 Août.

		Int.	COURS 20 août.	OUVERT.
France	Cinq pour cent		—	118 [illegible]
	Trois pour cent		—	76 [illegible]
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	—
Pays-Bas	Dette active.	2½	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito.	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la banque		—	—

Bourse d'Anvers du 23 Août.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 15 7/8. — [...] rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — [...] Bourse (2½ heures). Ardouin sans variation.

Bourse de Londres du 21 Août.

3 % Cons. 87 1/8, 1/4. — 2 ½ % Holl. 56 ¼. — 4 % id. 89½. — Esp. 5 % 20 [...] 3 % 30 ¼, 3/8. — Portug. 4 % 27, 29.

Bourse de Vienne du 17 Août.

Métalliques, 5 % 106 1/5. — Lots de fl. 500, 155 [illegible]. — Lots de 250 [...] Actions de la Banque 1600.

LA HAYE, chez Léopold Lebenberg, Lage Nieuw[...]